

CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

*Rapport d'activité
pour l'année 2009*

- Page 2 : *Le mot du Président*
- Page 4 : *2009 en quelques faits marquants*
- Page 5 : *Composition de l'association*
- Page 6 : *Fonctionnement de l'association*
- Page 7 : *Actions techniques*
- Page 10 : *Relais des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances nationales et européennes*
- Page 11 : *L'équipe technique*
- Page 12 : *Calendrier des manifestations auxquelles les membres du CEPRI ont participé*
- Page 14 : *Rapport financier 2009*

Finaliser un rapport d'activité 2009 alors que Xynthia et le Var nous rappellent la fragilité de nos sociétés et de nos territoires à l'inondation, met en lumière de manière toute particulière les acquis de l'an dernier.

Cinq actions phares de 2009 se retrouvent au cœur des débats réveillés par ces inondations dramatiques, révélant la pertinence de notre devise « anticiper, c'est vital » :

- la « stratégie nationale de gestion des risques d'inondation » avec l'appui du COPRNM;
- la réduction de la vulnérabilité des biens et celle des services des collectivités, sur laquelle le CEPRI fait toujours office de pionnier;
- la question du logement et du quartier « zéro dommage » à l'inondation;
- le statut des digues et la question cruciale de leur gestion et de leur financement, que j'ai mis en débat national depuis mars 2007 et qui va aboutir;
- la préparation d'une nouvelle génération de PAPI, pour faire évoluer nos territoires globalement face à la menace de l'inondation.

Notre engagement pour la Directive est resté constant et a porté ses fruits : l'Etat a accepté, à notre demande, une transposition par voie législative, via le Grenelle 2 et un fort enrichissement par rapport aux seules exigences de Bruxelles: stratégie nationale, évaluation préliminaire nationale, territoires où une inondation aura des impacts de niveau national, association du COPRNM, etc. L'intuition et la détermination de notre association ont été encouragées et soutenues par 11 autres associations nationales lors de notre assemblée générale et se sont traduites dans un courrier de leurs Présidents à mes côtés, envoyé à Jean-Louis Borloo. Le texte a été voté au Sénat intégrant nos propositions. Je préside le groupe de travail national qui doit élaborer cette stratégie, au sein du COPRNM.

Réduire la vulnérabilité reste une nécessité fondamentale pour nous : les territoires déjà urbanisés doivent évoluer et s'adapter. Les travaux pilotes conduits en 2009 ont porté sur la continuité d'activité, en profitant de l'attention portée par les collectivités sur la pandémie grippale, mais aussi sur les questions des déchets post-catastrophe comme exemple d'une adaptation nécessaire d'un service rendu par une collectivité, au moment où la crise survient. Là encore, l'anticipation s'avère précieuse.

2009 est aussi l'année où nous avons pu avancer sur une intuition que nous nourrissions depuis notre création : celle du logement « zéro dommage ». Grâce au soutien de nos partenaires, que je remercie, et à la réflexion d'un groupe d'architectes, d'urbanistes et de constructeurs de pavillons, nous avons pu produire deux documents qui seront publiés en 2010. Notre collaboration avec le territoire de Rungis Seine Amont et de son Etablissement public d'aménagement ont montré que le zéro dommage est un défi envisageable qui passe aussi par une conception renouvelée de nos quartiers et des réseaux qui le font vivre. C'est un défi que nous devons continuer à relever dans tous les Ecoquartiers ou les Ecocités.

Les digues nous ont montré qu'on pouvait progresser en concertation : le MEEDDM a accepté que le guide de lecture des études de danger soit élaboré avec des collectivités oeuvrant sur le terrain, au sein d'un groupe de travail dont le travail a été très fructueux. Le CEPRI a aussi continué l'analyse de la situation des digues sur le terrain, pour finaliser des propositions d'évolution de leur statut et de leur financement. Ce travail arrive à point pour accompagner la réflexion nationale sur un « plan digues ». Notre conviction de mars 2007 porte ses fruits !

J'ai aussi souhaité que les collectivités reprennent toute leur place dans le processus des PAPI, à l'occasion du bilan que l'Etat a souhaité faire des deux générations du programme. En étant présent auprès des porteurs de PAPI, des associations nationales et de l'Etat, le CEPRI a réussi à ce que le bilan soit tiré autant par l'Etat que par les collectivités : le 19 novembre a ouvert la voie à une nouvelle approche, l'Etat souhaitant que les associations nationales, avec le CEPRI, définissent avec lui, le cahier des charges de prochains PAPI. En parallèle, le CEPRI a étudié avec plusieurs PAPI, la faisabilité d'un réseau d'échanges entre eux, le testant à l'occasion de deux réunions techniques.

En 2009, le CEPRI est passé de 14 à 22 membres et pour la première fois, 11 associations nationales nous ont rejoint pour interpeller ensemble l'Etat dans le cadre d'une conférence de presse. La France, avec près de 16.000 collectivités concernées par l'inondation, a besoin d'une association comme le CEPRI pour faire de la prévention des inondations une priorité dans nos politiques nationales : je ne peux que vous inviter à nous rejoindre et à faire entendre votre voix avec nous!



Eric Doligé,
Président du CEPRI
Président du Conseil général du Loiret
Sénateur

- 22 associations nationales ou collectivités territoriales membres et 17 conventions d'activités signées pour un total de 498 517 euros ;
 - Une « position commune » demandant une stratégie nationale de prévention des inondations, signée avec 11 associations nationales de collectivités territoriales dans le cadre de la transposition dans le droit français de la directive européenne et adressée à Jean-Louis Borloo ;
 - Une contribution au bilan de 6 ans d'action des programmes d'actions et de prévention des risques liés aux inondations (PAPI), présentée le 18 novembre 2009 au séminaire national initié par le MEEDDM ;
 - Une forte contribution technique à 2 manifestations européennes, sur la prévention des risques naturels : intervention au colloque sur le changement climatique organisé par le Ministère de l'Ecologie (MEEDDM) avec l'ambassade d'Hollande en juillet et participation au séminaire de clôture du projet Cost 22, en novembre ;
 - Le groupe de travail organisé par le CEPRI sur la notion de logement résilient, réunissant des acteurs de la construction et de l'aménagement a donné lieu à la production d'un DVD « paroles d'acteurs ».
- Une vingtaine d'articles dans la presse nationale et locale, en particulier suite à la conférence de presse organisée par le CEPRI, en présence des élus représentant les principales associations nationales de collectivités territoriales sur la position commune dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur les inondations ;
 - Un nouveau site Internet plus convivial et reflétant les différentes voies d'action des collectivités;
 - 3 communiqués de presse diffusés auprès de journalistes et partenaires sur les thèmes suivants :
le CEPRI édite un nouveau guide pour les maires de France : les digues de protection contre les inondations (janvier 2009);
le CEPRI lance son nouveau site internet (mars 2009);
le CEPRI présente la position commune sur la transposition de la directive inondation en droit français: une occasion unique de changer de perspectives et de gouvernance dans la prévention des inondations (septembre 2009);
 - 3 documents de référence élaborés à un niveau national, l'un sur l'entretien des cours d'eau et les deux autres sur les bonnes pratiques françaises et européennes en matière d'analyse coût-bénéfice.

Ces chiffres ne reflètent pas tout le travail de fond réalisé auprès des associations nationales d'élus, des collectivités territoriales, des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et des Programmes pour la prévention des inondations (PAPI) pour faire connaître le CEPRI et asseoir sa représentativité.

Conseil d'Administration en 2009 :

Président :	M. Eric Doligé, <i>Président du Conseil général du Loiret, Sénateur,</i>
Vice-président:	M. Daniel Marcovitch, <i>Conseiller de Paris, AF-EPTB</i>
Vice-Président :	M. Yves Dauge, <i>Maire adjoint de Chinon, Sénateur, AMF</i>
Trésorier :	M. Christian Braux, <i>Vice-Président de l'Agglo Orléans Val de Loire,</i> <i>Maire de Saint-Cyr en Val</i>
Secrétaire :	Mme Anne d'Aux, <i>Conseillère municipale de la Ville d'Orléans.</i>
Administrateurs:	M. Alain Kerbriand Postic, <i>Vice-Président du Conseil général</i> <i>d'Indre et Loire</i>
	M. Jean Germain, <i>Président de l'EP Loire, Maire de Tours</i>
	M. Vanik Berberian, <i>Président de l'Association des Maires</i> <i>Ruraux de France et Maire de Gargilesse Dampierre,</i>

Autres membres :

- Assemblée des Départements de France, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe,
- Région Centre,
- Agglomération de Nevers,
- Conseils généraux du Cher, du Gard, des Pyrénées Orientales et du Val de Marne,
- Syndicat du Vistre, SYMAGE, SIARV, SMBVAS, SIARCE,
- Mission des sociétés d'assurance pour la connaissance des risques naturels.

Vie de l'association :

Un Bureau

le 3 septembre 2009

Deux Conseils d'Administration

le 24 juin 2009

le 16 décembre 2009

Une Assemblée générale ordinaire

le 16 septembre 2009

Une Assemblée générale extraordinaire

le 16 septembre 2009

22 membres et un budget légèrement déficitaire

Fin 2009, le CEPRI compte 22 membres : cinq associations nationales d'élus, seize collectivités territoriales ou établissements publics de collectivités, soit sept nouveaux membres, et le groupement technique de la profession des assurances, dédié à la connaissance et à la prévention des risques naturels (Mission Risques Naturels).

Il a signé dix-sept conventions d'activité pour un montant total de 498 517 euros. A travers ces conventions, le CEPRI a disposé pour 2009 d'un budget en léger déficit, afin d'assurer un report optimal de crédits sur l'année 2010.

L'enjeu pour 2010 est d'ouvrir la collaboration à d'autres membres et démarrer la mise en place de réseaux.

Développement de notre notoriété en tant qu'association nationale.

En 2009, se faire connaître en tant qu'association nationale et mettre en place de nouveaux partenariats étaient une priorité coûteuse en temps de travail mais vraiment importante pour asseoir une renommée. Le CEPRI s'est rendu visible dans des manifestations et par l'organisation d'une conférence de presse suite à la signature avec 11 associations nationales de collectivités territoriales d'une position dans le cadre de la transposition de la directive inondation.

D'autres événements importants ont été:
la nomination du Président Eric Doligé en tant que membre du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM),
l'animation du colloque « Flood Resilient Cities » dans le cadre du festival de Loire;
la participation à des manifestations d'envergure européenne;
des interventions au Séminaire national PAPI, à la conférence régionale Languedoc-Roussillon sur le risque d'inondation et au salon des Maires de France.

Une équipe de sept permanents et d'un temporaire

Dans sa troisième année d'existence, le CEPRI a connu des mouvements, signes de sa vitalité au sein de l'équipe avec le départ de deux chargées de projet et l'arrivée d'un chargé de mission.

Fin 2009, l'association comptait quatre chargés de mission, deux chargés de projets, un directeur et une assistante, soit huit personnes.

Fort de cette équipe, le CEPRI couvre les compétences suivantes : aspects réglementaires à la charge des collectivités, économie, aspect juridique et organisationnel, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes, des biens, des activités, des équipements et des territoires, stratégie globale de prévention des risques, communication, information et formation, animation de réseaux.

Résilience des entreprises :

Le CEPRI a continué sa veille sur les grandes démarches de réduction de la vulnérabilité des activités économiques en cours (notamment sur le bassin de la Loire et du Rhône) et a accompagné des démarches locales portées par les Grands Lacs de Seine et l'EPTB Charente.

Résilience des services publics

Le CEPRI a poursuivi ses investigations concernant les impacts des inondations sur les services publics et les moyens d'y remédier. Sur la base d'un retour d'expérience sur les démarches conduites par diverses collectivités et de l'accompagnement de sites pilotes (communauté d'agglomération d'Orléans, Conseil Général du Loiret) le CEPRI a ainsi entamé la rédaction d'un guide méthodologique d'aide à l'élaboration des plans de continuité d'activité des services publics face à l'inondation.

Le plan national Pandémie grippale a contribué à attirer l'attention sur cette question. Le CEPRI a apporté un concours au Conseil général du Val de Marne sur ce thème.

Mise en perspective des dommages à l'échelle d'un territoire

En janvier 2009, l'établissement public Loire a retenu la proposition de projet de recherche du CITERES (Cités Territoire Environnement Sociétés – Université de Tours) et du CEPRI, sur le développement d'une méthodologie de mise en perspective des dommages économiques à l'échelle du bassin fluvial de la Loire.

Deux questions ont été soulevées :

- la consolidation et l'extension au bassin de la Loire de la méthode utilisée par l'Equipe pluridisciplinaire plan Loire en 1996-1997 sur la seule Loire Moyenne,
- la mise en place d'une nouvelle méthode adaptée au contexte de tout le bassin.

Le travail a principalement consisté à :

- proposer des perspectives nouvelles à partir de l'étude « Loire Moyenne » et à interroger les deux questions de fond qui sous-tendent la recherche,
- faire des propositions pour l'actualisation et la refonte de la méthode « Loire Moyenne » grâce au travail mené sur trois sites pilotes : Tours, Lapalisse et Vichy, sites retenus en croisant les informations sur l'aléa (hauteur d'eau, extension spatiale des crues) et sur les enjeux présents sur le territoire (enjeux faibles, moyens ou forts).

Évaluation de la pertinence économique via l'analyse « coût-bénéfice » (ACB)

Après avoir produit un manuel des pratiques existantes en France et un autre manuel pour les pratiques européennes, le CEPRI a contribué à réaliser la « méthode de base » attendue des collectivités territoriales.

Pour cela il a animé, aux côtés du MEEDDM, un groupe de rédacteurs techniques pour préconiser et produire des éléments méthodologiques utilisables pour cette méthode de base. Il a sollicité l'appui d'experts français sur les différents thèmes abordés.

Avec le Conseil général de l'Hérault et l'EP Loire, le CEPRI a participé au comité de pilotage de la démarche, qui a orienté les grands axes de la méthodologie.

Le CEPRI a aussi continué, en fonction de l'avancement de la méthode nationale et de la disponibilité des données sur le terrain, à tester la méthode avec les collectivités volontaires: Conseil général de l'Hérault, Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec et l'EPTB Charente.

Un logement « zéro dommage » à l'inondation est-il possible ?

Mobilisant une quinzaine de représentants de la filière du bâtiment (architectes, constructeurs, expert construction...), de l'Etat et des collectivités territoriales, le CEPRI a apporté des éclairages sur les interrogations suivantes : un logement « zéro dommage est-il techniquement possible, économiquement rentable, socialement acceptable ? Que peuvent faire les pouvoirs publics pour promouvoir ce type de logements ? »

Le groupe de travail, réuni à 3 reprises, s'est intéressé autant aux logements neufs et anciens, aux logements individuels et collectifs.

Le travail a conduit à l'élaboration d'un support de type DVD proposant le témoignage de divers acteurs et d'un rapport achevé en 2009 et validé puis diffusé en 2010.

Cette approche novatrice a permis au CEPRI de démarrer une première collaboration avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du MEEDDM et d'intéresser plusieurs collectivités et agglomérations avec lesquelles il a pris contact.

Gestion des déchets post-inondation

Parmi les conséquences négatives des inondations à mieux connaître, le CEPRI a proposé de mettre en lumière la problématique de la gestion des déchets post-inondation. C'est une attente forte des collectivités membres du CEPRI qui doit être prise en compte dans les documents de planification de la gestion de crise et de post-crise. Une prochaine directive européenne promeut cet aspect.

Le CEPRI s'est engagé aux côtés de la communauté d'agglomération d'Orléans et du GEIDE (Groupe d'expertise et d'investigation des déchets post-catastrophe) à élaborer une méthode pour identifier et prévenir les déchets post-catastrophes.

Actions techniques

Bilan de 6 années d'action des PAPI : la parole des collectivités aux côtés de l'Etat

Poursuivant la démarche engagée depuis 2 ans, à la demande de son Conseil d'administration, pour recenser, accompagner et valoriser les PAPI, le CEPRI a poursuivi l'identification des thèmes prioritaires et des difficultés rencontrées sur le terrain qui pourraient nécessiter des échanges d'expériences.

Face aux besoins exprimés, le CEPRI a organisé deux journées d'échange sur le thème de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat les 9 juillet et 15 octobre, mobilisant les animateurs d'une quinzaine de PAPI.

A leur demande, ce type de journées sera renouvelé en 2010, dans le cadre plus général d'un réseau technique d'échange d'expériences « PAPI » en gestation.

Le bilan des PAPI après 6 ans d'action a aussi été un fait marquant de 2009: le CEPRI a mobilisé les associations nationales d'élus (AMF, ADF, ARF) pour réaliser avec leurs membres portant des PAPI, le bilan que ceux-ci tiraient du dispositif, ainsi que les voies d'amélioration possibles. Il en a fait la synthèse et a pu ainsi présenter la vision des collectivités, majoritaires dans ce dispositif, aux côtés du bilan présenté par l'Etat, lors d'une journée nationale de restitution en novembre 2009.

Pour anticiper le nouveau dispositif PAPI que l'Etat propose de mettre en place en 2010, le CEPRI a proposé aux collectivités et à l'Etat, de contribuer à un guide de labellisation des futurs PAPI, en exploitant le retour d'expériences sur les PAPI en cours et en s'appuyant sur les attendus de la directive européenne à fin 2015.

Adapter l'aménagement du territoire aux conséquences négatives des inondations

Le CEPRI a prêté son expertise à certaines collectivités territoriales pour sensibiliser des acteurs de l'aménagement du territoire à la nécessaire adaptation du territoire et à la problématique de sa résilience. Il a contribué à faire évoluer plusieurs projets d'aménagement en zone inondable.

Ainsi le CEPRI a participé à un groupe d'experts mis en place par l'opération d'intérêt national Seine Amont porté par l'Établissement public d'aménagement Orly – Rungis – Seine Amont (EPA-ORSA).

Réserve Communale de Sécurité Civile

En partenariat avec le Conseil général du Loiret et la Ville d'Orléans, le CEPRI a initié un travail de recueil d'expériences sur la mise en œuvre de ces Réserves.

L'objectif est un guide méthodologique à destination des communes qui souhaiteraient monter une telle réserve en s'appuyant sur les expériences réussies en la matière.

Ce guide paraîtra à l'automne 2010.

Quel rôle pour les collectivités dans la nouvelle réglementation sur les digues ?

Dans la continuité du travail mené en 2008 sur la sensibilisation des élus au risque de rupture de digues, le CEPRI a examiné les conditions concrètes de mise en œuvre de la réglementation sur les digues issue du décret du 11 décembre 2007, en partenariat avec le MEEDDM, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, le Conseil général de la Gironde et le Conseil général des Pyrénées Orientales.

Des échanges avec des acteurs de terrain ont permis d'effectuer un état des lieux de la gestion des digues en France, en terme de moyens humains, matériels et financiers à consacrer à l'entretien et à la surveillance des digues.

Découlant de ces expériences de terrain, des questions fondamentales se sont posées : qui est responsable d'une digue? Comment en identifier le propriétaire ou le gestionnaire? Comment sécuriser juridiquement les acteurs de l'entretien et de la surveillance d'une digue ?

Le résultat est un guide synthétisant des fondements théoriques et l'expérience de cas concrets, rédigé dès 2009 et disponible en 2010.

Le CEPRI a fait constituer un groupe de travail national avec des collectivités de terrain et le MEEDDM pour identifier les difficultés de la mise en œuvre de la réglementation et contribuer à un guide de lecture des études de dangers des digues de protection contre les inondations fluviales, guide joint à une circulaire communiquée aux préfets début 2010.

Questions juridiques spécifiques

L'année 2009 a été riche en réflexions juridiques sur des sujets particuliers :

- les outils du droit de l'urbanisme et du droit de la construction et de l'habitation, liés à la question d'un logement résilient à l'inondation ;

- les actions possibles du maire pour prévenir les dommages liés à la présence de véhicules situés en zone inondable ;

- la notion de continuité du service public appliquée à la réduction de la vulnérabilité des services des collectivités territoriales ;

- la notion de maîtrise d'ouvrage, concernant les ouvrages publics ;

- la propriété des digues ;

- la responsabilité des propriétaires et gestionnaires de digues, au sens de la nouvelle réglementation et d'un point de vue contentieux;

- le statut juridique de la réserve communale de sécurité civile ...

L'étude sur les responsabilités des acteurs de la prévention des inondations a été publiée sur le site du CEPRI avec des fiches synthétiques sur les différents acteurs identifiés.

Mobilisation des acteurs nationaux

Stratégie nationale de prévention des inondations : courrier cosigné par 11 associations nationales de collectivités, à l'initiative du Président du CEPRI, envoyé à Jean-Louis Borloo et présenté à la presse, pour inscrire cette stratégie dans la transposition de la directive dans le droit français.

Bilan des six premières années d'action des PAPI : mobilisation de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF pour consulter les collectivités porteuses des PAPI de 1^o génération en vue de contribuer à un bilan au moment où l'Etat réalisait le sien en prévision de la réunion nationale de novembre 2009.

Intervention dans des démarches européennes

Association européenne des Régions : intervention dans un groupe de travail européen sur les risques naturels pour mettre en lumière les conséquences économiques des inondations et la nécessité d'anticiper (Limoges, mars 2009).

Interreg Floodresiliencies : animation du 1^o meeting européen sur l'urbanisation compatible avec le risque d'inondation (Orléans, septembre 2009).

Cost 22 : réunion de clôture de ce groupe scientifique dans lequel le CEPRI, aux côtés de la MRN, a conduit 5 partenaires français à tisser des liens pour répondre à des appels à projet sur la gestion des inondations et des ruissellements urbains.

Floodprobe : le CEPRI a été retenu dans l'Advisory Board (comité des sages) d'un projet de recherche sélectionné par le programme de recherche européen, sur la question de la résilience des biens vis-à-vis de l'inondation.

Relais des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances nationales et européennes

Contribution régulière à des groupes de travail productifs

MEEDDM sur plusieurs thèmes : mise en œuvre d'un guide de lecture des études de dangers liées aux digues, sécurisation du contenu des PPRN (juridique), Grand Paris (construire différemment en zone inondable).

Groupe d'expertise sur la vulnérabilité des territoires : élaboration de schémas d'aménagement des territoires exposés aux inondations (OIN Orly Seine Amont).

Préfecture du Loiret : évacuation massive du val d'Orléans en cas de crue majeure.

Établissement public Loire : pilotage du retour d'expérience sur les démarches de réduction de la vulnérabilité de l'habitat.

Démarches nationales

Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs : présence du Président du CEPRI et appui aux associations nationales représentées.

Evaluation préliminaire des risques d'inondation pour la directive : groupe de travail national mis en place par le MEEDDM.

Risques naturels et changement climatique : contribution à l'impact du Changement Climatique sur l'évolution des dommages inondation.

Mission du Sénateur honoraire Girod sur la gestion des crises de grande ampleur : audition du CEPRI.

Membres de l'équipe :

8 membres permanents :

Nicolas-Gérard Camphuis (dès la création),

Nicolas Bauduceau (dès la création),

Stéphanie Bidault (en poste depuis février 2007),

Anne Bournot (en poste depuis janvier 2008),

Rodolphe Pannier (en poste depuis mars 2009),

Hélène Béraud (en poste d'octobre 2007 à octobre 2009),

Anne Laure Moreau (en poste depuis octobre 2007),

Elisabeth Noorman (en poste depuis septembre 2008),

Directeur,

Chargé de mission enjeux, vulnérabilité et dommages,

Chargée de mission juriste et communication,

Chargée de mission économiste,

Chargé de mission animation de réseaux

Chargée de projets,

Chargée de projets,

Assistante de direction / Comptable

2 contrats à durée déterminée :

Marie-Anne Mougel (en poste de novembre 2007 à janvier 2009), *chargée de projets,*

Adrien Paget (en poste depuis octobre 2009), *chargé de projets*

2 départs en 2009:

Marie Anne Mougel (31 janvier 2009), *chargée de projets,*

Hélène Béraud (31 octobre 2009), *chargée de projets.*

Calendrier des manifestations auxquelles les membres du CEPRI ont participé

janvier

22-23 janvier
[Lien prévention-secours](#)
Neuille sur Saône

27 janvier
[Club Risques](#)
Ile de France

février

mars

12 mars
[Rencontres AITF: vulnérabilité des services publics](#)
Orléans

18 mars
[Rencontre technique Réseau risques](#)
Paris

30 mars
AER Flood risk prevention
Limoges

31 mars
AFPCN: l'expression et la formalisation des attentes
des acteurs face à la vulnérabilité des réseaux
Paris

avril

30 avril
[OCDE/EP Loire](#)
Orléans

mai

15 mai
Aménagement durable des territoires
Lille

26-27 mai
[7ème réunion de travail de la plateforme
Recherche/Données/Information](#)
Bruxelles

juin

3 et 4 juin
Colloque national MEEDDM /
CEMAGREF
Lyon

11 juin
[ENPC formation: Expériences
françaises de réduction de la
vulnérabilité des territoires face à
l'inondation : la place des PPR](#)
Paris

19 juin
[Atelier Reflexif EP Loire](#)
Tours

L'orange indique les réunions où
le CEPRI était invité à intervenir

juillet

2-3 juillet

Colloque France/Pays-Bas changement
climatique et gestion des inondations
Paris

9 juillet :

Rencontre techniques PAPI : réduire la
vulnérabilité de l'habitat,
Paris

octobre

2 octobre

Impacts du changement climatique, adaptation et
coûts associés en France
Paris

8 octobre

EnviroRisk
Aix en Provence

15 octobre

Rencontre techniques PAPI : vulnérabilité de
l'habitat,
Paris

16 octobre

Conférence régionale LR sur risque inondation
Montpellier

22 octobre

Réduction vulnérabilité des entreprises Loire
Orléans

août

novembre

2 novembre

Salon Bâtimat
Paris

5-6 novembre

Irisées : culture du risque
Le Havre

18 novembre

Séminaire national PAPI
Paris

18 novembre

92^{ème} Congrès de l'association
des maires de France
Paris

26-27 novembre

Cost 22
Paris

L'orange indique les réunions où
le CEPRI était invité à intervenir

Calendrier des manifestations auxquelles les membres du CEPRI ont participé

septembre

10 septembre

COPRNM
Paris

16 septembre

Assemblée générale CEPRI
Maison de la Chimie -Paris

24 septembre

Colloque FRC
Orléans

décembre

1er décembre

Pollutec : Réduction de la vulnérabilité d'un service
de gestion des déchets
Paris

1er décembre

La Seine en partage
Paris

8 décembre

EPA ORSA: Quelle contribution au grand Pari(s)
métropolitain ?
Paris

10 décembre

Atelier fleuve IAURIF : risque inondation
Paris

L'exercice 2009 est clos avec un déficit de 62 K€, soit 10% du budget réalisé, qui s'explique en partie par les dates tardives de signature de plusieurs conventions et par un souci de report sur 2010. Ce déficit diminue les fonds associatifs (ressources propres) qui passent ainsi de 203 K€ à 143 K€, fonds qu'il conviendra de réabonder en 2010.

Côté ressources, les cotisations sont en augmentation sensibles, mais le CEPRI fonctionne surtout avec des partenariats signés sur 2008 (report de 133 K€) et 2009. Le CEPRI a signé des conventions avec 17 partenaires différents.

Côté salaire et charges, 2009 est la première année avec une équipe de 8 personnes en permanence, ce qui accroît ce poste (502K€). Les charges exceptionnelles de 10 k€ correspondent à une reprise de provision.

Le budget du CEPRI traduit que les charges de l'association correspondent d'abord à de la masse salariale (à hauteur de 80%). Ce personnel œuvre dans le cadre de partenariats avec plusieurs collectivités (95 % des recettes).

Montants des conventions d'activité 2009 (k€)

Conseil général du Loiret	150 000
Meeddat	80 000
Région Centre	50 000
Agglomération Orléans Val de Loire	50 000
IIBRBS	40 000
Ministère de l'Intérieur	23 000
Université de Tours	22 999
EP Loire	20 000
Ville d'Orléans	14 000
EPA ORSA	12 400
Conseil général de l'Hérault	10 800
Feder Languedoc Roussillon	8 373
Région Languedoc Roussillon	7 424
Conseil général des Pyrénées Orientales	5 070
EPTB Charentes	2 500
SMBVAS	1 151
Conseil général de la Gironde	800
Total	498 517

Produits 2009 (k€)	2009	2008	Charges 2009 (k€)	2009	2008
Cotisations membres	26	16	Salaires et charges	502	437
Subventions d'activité	499	521	Prestations externes	47	45
Aide au démarrage	0	180	Publications, brochures	18	29
Produits exceptionnel	5	11	Locations	17	7
Divers	2	2	Frais de déplacements	14	17
Total	531		Colloques et séminaires	3	2
			Charge exceptionnelle	10	0
			Divers	10	10
			Total	620	
			Résultat courant	- 620	
			Report de ressources 2009	133	
			Engagements à réaliser 2010	107	
			Déficit exercice 2009	- 62	